

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 3 octobre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, la conseillère Johanne Giguère ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La mairesse ouvre l'assemblée.

2022-10-1558

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1559

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1560

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 191 343.30\$. (chèques numéro 21 258 à 21 269 + dépôts directs numéro 1 644 à 1 669 + prélèvements du 1 363 à 1 387).

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-10-1561

RÈGLEMENT 377-22 SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 5 de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer le numérotage des immeubles;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt général des citoyens, pour des fins de sécurité publique (services policiers, incendie et ambulancier) notamment, que les

immeubles (maisons, autres constructions et terrains vacants) soient identifiés par des numéros bien visibles de la voie ou du chemin les desservant;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 377-22 relatif à la numérotation civique;

QUE le règlement 377-22 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1562

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 378-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT 371-22 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur Yvan Nadeau, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 378-22 amendant le règlement 371-22 décrétant l'imposition des taxes foncières;
- dépose le projet de règlement numéro 378-22 intitulé *Règlement amendant le règlement 371-22 décrétant l'imposition des taxes foncières et la tarification des services pour l'année 2022* qui ajoute la tarification pour l'assainissement du secteur de la courbe de la Route 112 qui avait été oubliée dans le règlement 371-22.

2022-10-1563

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RM-SQ-04 SUR LES ALARMES ANTI-INTRUSION

Monsieur Jacques Berthiaume, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement harmonisé numéro RM-SQ-04 sur les alarmes anti-intrusion.
- dépose le projet de règlement numéro RM-SQ-04 intitulé *Règlement sur les alarmes anti-intrusion* qui vise à réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme anti-intrusion, et qui abroge le règlement 323-17.

2022-10-1564

FINANCEMENT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT 376-22 POUR TRAVAUX PAVAGE ET ÉCLAIRAGE RUE LEHOUX, GAGNÉ, DU PARC ET LABBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le règlement d'emprunt 376-22 relatif à des travaux de pavage et d'éclairage de la rue Lehoux et des travaux de pavage des rues Gagné, du Parc et Labbé au montant de 625 000\$

ATTENDU QUE le MAMH a approuvé le règlement 376-22 en date du 16 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric procède à un financement temporaire au montant de 625 000\$ auprès de la caisse Desjardins aux conditions de celle-ci;

QUE la mairesse, Micheline Grenier, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1565

ACHAT LAMPADAIRES POUR LA RUE LEHOUX

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Lehoux est en partie construit;

ATTENDU QUE dans une partie de ce prolongement de la rue Lehoux, les poteaux d'Hydro-Québec ont été installés en arrière des lots;

ATTENDU QU'il n'y a donc pas de poteau le long de la rue permettant d'y ajouter de l'éclairage de rue;

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE la municipalité Saint-Frédéric accepte la soumission de Tensions DL pour l'achat de sept lampadaires à deux têtes incluant le matériel électrique et l'installation au coût de 40 500.97\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

DÉNEIGEMENT

2022-10-1566

Amendement au contrat de location du tracteur avec Ferme Vachon pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité a signé un contrat de location avec Ferme Vachon le 21 octobre 2021 pour la location d'un tracteur T7 pour les saisons de déneigement 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

ATTENDU QUE le coût de location a été établi à 30 000\$ par saison;

ATTENDU QU'en plus de ce coût de location, la municipalité devait assumer les coûts d'un changement d'huile et de pneus par saison, en plus des coûts facturés par Coop Avantis pour les frais de déplacement de leurs employés lors de réparations couvertes par la garantie;

ATTENDU QUE la municipalité préfère convenir d'un prix de location qui inclura tous les autres frais afin de s'assurer de ne pas avoir de surprise, et ainsi être en mesure de bien budgéter les coûts reliés au déneigement;

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'amendement au contrat de location du tracteur T7 avec Ferme Vachon pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 qui modifie le coût de location à 34 125\$ par saison;

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1567 **Contrat d'opération du déneigement avec Excavation Turmel pour la saison 2022-2023**

ATTENDU QUE la municipalité avait donné le contrat d'opération de la machinerie d'hiver pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 à Excavation Jean Vachon, devenue Excavation Turmel inc.;

ATTENDU QUE le conseil est satisfait de la qualité des services rendus par Excavation Turmel inc.;

ATTENDU QUE l'entente de location du tracteur servant à effectuer le déneigement intervenue avec Ferme Vachon a été renouvelée pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

ATTENDU QU'Excavation Turmel inc. est prêt à signer une nouvelle entente pour un (1) an au montant de 31 500\$;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le contrat d'opération de la machinerie d'hiver soit accordé à Excavation Turmel inc. pour la saison hivernale 2022-2023 au montant de 31 500\$. Ce montant incluant le grattage, le sablage ainsi que le soufflage;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer l'entente à intervenir entre Excavation Turmel et la Municipalité Saint-Frédéric.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1568 **OFFRE DE SERVICES MI CONSULTANTS**

ATTENDU la volonté de convertir vers le sans papier;

ATTENDU la volonté d'optimiser le processus des comptes à payer;

ATTENDU le temps de main d'oeuvre qui sera sauvé;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric accepte l'offre de services de MI Consultants pour l'implantation du processus payable au montant de 4 675.97\$ pour l'achat des équipements et logiciels nécessaires plus 3 650\$ pour l'optimisation des processus administratifs reliés aux comptes payables (analyse et présentation des diagnostics, formation, implantation et suivi).

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1569 **LOCAL POUR CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS**

ATTENDU la fermeture du local de centre de prélèvement dans la pharmacie Uniprix située à Tring-Jonction depuis environ deux ans;

ATTENDU QUE ce service a dû cesser, car le local ne respectait pas les normes;

ATTENDU QUE ce service était offert aux citoyens de Saint-Frédéric, Tring-Jonction, Saint-Jules et Saint-Séverin, et était très apprécié de tous;

ATTENDU QUE les citoyens doivent maintenant se déplacer à Saint-Joseph-de-Beauce pour effectuer leurs prélèvements sanguins;

ATTENDU QU'un montant de 24 500\$ devrait être investi afin de rendre ce local conforme;

ATTENDU QU'il est possible d'obtenir une subvention de 12 250\$ de la subvention Services de proximité;

ATTENDU QUE le montant restant, soit 12 250\$, serait assumé par les quatre municipalités mentionnées précédemment;

ATTENDU QUE la répartition des coûts proposée est la suivante : 50% selon la population et 50% selon la RFU;

ATTENDU QUE cela représenterait un montant de 3 973\$ pour la municipalité de Saint-Frédéric;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce local, Frédéric Lahoud, est prêt à signer un nouveau contrat de location d'une durée de 10 ans pour ce local aux mêmes conditions qu'auparavant avec une indexation de 2% par année, et qu'il s'engage en contrepartie à assumer tous les frais d'entretien et de réparation de ce local;

ATTENDU QUE le coût de location représenterait un montant approximatif de 400\$ par année pour la municipalité de Saint-Frédéric;

En conséquence, il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric s'engage à payer sa part des coûts de mise aux normes du local de centre de prélèvements pour un montant maximal de 3 973\$;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer le nouveau contrat de location de ce local à intervenir avec Frédéric Lahoux, propriétaire de la pharmacie Uniprix de Tring-Jonction.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1570

**AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 000\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ
NON AFFECTÉ AU FONDS RÉSERVÉ ÉLECTIONS**

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

D'affecter un montant de 3 000\$ du surplus accumulé non affecté au fonds réservé Élections.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Régie incendie

2022-10-1571

Budget 2023

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le budget 2022 de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin au montant de 242 129\$.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

OMH

2022-10-1572

États financiers 2021

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte les états financiers 2021 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière présentant un déficit de 1 518 166\$ réparti de la façon suivante :

1 366 350\$ par la SHQ (90%)
151 816\$ par les municipalités (10%)

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

2022-10-1573

Budget 2022

Il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric au montant de 84 836\$.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

Rien à ajouter.

2022-10-1574

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

De lever l'assemblée à 20h20.

Adopté à l'unanimité de la conseillère et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale